

Metz, le 21 mai 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau - Police de l'eau
Délégation Territoriale de Sarreguemines

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Patricia DI LORETO – Pauline THEIS
Tél : 03 87 24 31 29
E-mail : patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr

Monsieur le Directeur de la DREAL
Service Transport-Pôle Maîtrise d'Ouvrage Routière
2 rue Augustin Fresnel
CS 95038
57000 METZ Cedex 03
A l'attention de Monsieur Michael VIGNON

OBJET : Dossier de déclaration concernant la réalisation d'un nouveau puits et la suppression d'un puits existant à IBIGNY
Accord avant délai de deux mois

RÉF. : DIOTA-240124-093336-767-003

Monsieur le Directeur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

↗ Suppression d'un puits existant et réalisation d'un nouveau puits pour l'abreuvement du bétail

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 13/05/2024 sous les références administratives suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 24/01/2024, complété le 13/05/2024
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : DIOTA-240124-093336-767-003
- Dossier réalisé par : BE PW Environnement - 57420 FLEURY

j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Les copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de IBIGNY, où cette opération doit être réalisée, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau

Copie par mail à :
- Monsieur le Maire de la commune de IBIGNY
- Monsieur le Responsable de la Délégation Territoriale de Sarrebourg
- PW Environnement - 3 rue des Vergers – 57420 FLEURY


Céline DELLINGER